

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2015

Objet : Approbation du dossier de consultation : projet extension du cimetière communal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2015, le conseil avait décidé de signer un contrat de mission conseil pour le projet d'extension du cimetière communal.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de consultation sous forme d'une procédure adaptée pour l'opération :

Lot unique : Extension du cimetière communal : terrassements-voirie-équipements divers. Après quelques précisions, le Conseil Municipal ;

- Approuve le dossier tel qu'il est présenté ;
- Décide de procéder à la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée ;
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier ;

Objet : Tarifs de location de la Salle Communele – année 2016.

Délibération n°240915-02

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 3% les tarifs de location de la Salle Communele à compter du 1^{er} janvier 2016 :

	Petite et Grande Salles	Chauffage
- Associations de la Commune pour manifestations à but lucratif ou non. - Syndicats	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur (une journée) : Commune	66.00 €	19.00 €
Hors commune	86.00 €	19.00 €
Location d'une journée en semaine (du lundi au vendredi) : Commune	66.00 €	19.00 €
Hors commune	86.00 €	19.00 €
Location pour deux jours ou le week-end : Commune	131.00 €	38.00 €
Hors commune	183.00 €	38.00 €
Location pour trois jours : Commune	197.00 €	51.00 €
Hors commune	244.00 €	51.00 €

Monsieur le Maire rappelle également qu'un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera exigé au moment de la signature du contrat de location. Un chèque de caution de 250,00 € sera demandé lors de la remise des clés et le chauffage sera payable obligatoirement du 15 octobre au 15 avril.

Monsieur le Maire propose également de modifier le contrat de location en précisant que la remise des clés pourra s'effectuer le vendredi soir, quand le locataire

le demande, pour préparation de la salle uniquement. Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également de louer la Salle Communale pour la soirée de la St Sylvestre, dans les conditions suivantes :

- La Salle Communale ne sera louée qu'aux personnes domiciliées sur la Commune de Bouessay ;
- La location sera donnée au premier demandeur qui louera cette Salle Communale. Etant entendu que ce locataire ne sera pas prioritaire pour les années suivantes. Par contre, si celle-ci n'est pas louée au 1^{er} octobre 2015, tous les locataires, même ceux qui ont loué cette Salle les années précédentes, pourront en bénéficier ;
- La location s'effectuera pour les deux jours (31 décembre et 1^{er} janvier) pour un montant de 183.00 € + 38.00 € de chauffage ;
- Un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera exigé au moment de la signature du contrat de location ;
- Un chèque de caution de 250,00 € sera demandé lors de la remise des clés ;

Objet : Marché lotissement La Martinière.

Délibération n° : 240915-03

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 20 juillet 2010 la commune décidait de retenir les entreprises pour les travaux de viabilisation 1^{ère} et 2^{ème} phase du lotissement la Martinière. Monsieur le Maire explique que le marché prévoyait un délai d'exécution de travaux sur le CCAP, qui n'a pu être respecté, et demande de ne pas retenir de pénalités de retard aux entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De ne pas retenir de pénalités de retard pour le marché du lotissement de la Martinière.

Objet : Mise à disposition gracieuse de la salle communale.

Délibération n° : 240915-04

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une lettre de l'ADMR de Grez en Bouère qui demande la gratuité de la salle communale une fois l'année afin d'organiser des animations collectives dont plusieurs personnes de la commune participent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De mettre à disposition la salle communale gracieusement une fois l'année à l'association ADMR de Grez en Bouère.

Objet : Bilan Cantine/garderie 2014/2015

Délibération n° 240915-05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan comptable de la cantine – garderie pour l'année scolaire 2014/ 2015, laissant apparaître un déficit d'un montant de 38 484.25 €.

Le Conseil Municipal prend donc connaissance de ce bilan comptable.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de n'émettre aucune observation particulière.

Objet : Rapport sur l'assainissement 2014

Délibération n° 240915-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 3 du décret n° 95 635 du 06 mai 1995 prévoit que chaque Maire doit présenter à son Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement.

Le Maire donne donc connaissance au Conseil Municipal du rapport sur l'assainissement pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport qui peut être consulté en Mairie.

Objet : Garderie scolaire : Abonnement lecture publique.

Délibération n°240915-07

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que par délibération du 22 janvier 2015, les statuts de la Communauté de communes de Sablé intégraient la lecture publique, qui devient communautaire à partir de la rentrée de septembre 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil que la garderie scolaire bénéficiait du service de la bibliothèque auparavant et propose de prendre une carte groupe pour les enfants de la garderie non inscrits à la médiathèque intercommunale, un seul ouvrage sera prêté. Son prix s'élève à 12€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge une carte groupe pour les enfants de la garderie non inscrits à la médiathèque intercommunale, pour un coût de 12 euros.

Affaires diverses :

- Agenda accessibilité : Monsieur le Maire explique que le cabinet de contrôle qui devait effectuer l'agenda accessibilité, n'est pas prêt pour le moment, un échange téléphonique avec la DDT de Laval a été effectué, un courrier pour expliquer le retard de dépôt sera envoyé, une demande de dérogation pour deux périodes supplémentaires sera demandé auprès de la préfecture afin d'effectuer les travaux sur une période de neuf ans.
- Lecture publique : Mr Le Maire a eu rendez-vous avec Mr Quantin le 17 septembre dernier afin de déterminer le calcul des dépenses de fonctionnement pour la bibliothèque.
- Prochain conseil d'école : lundi 9/11/15 à 19h00
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rappel à l'ordre aux associations sera effectué concernant le matériel communal.
- Site naturel "Le ruisseau de Bouessay": informations sur l'avancée des travaux réalisés par le syndicat de la Vaige, pose de la passerelle, abattage des peupliers et intervention sur le ruisseau.
- Mme Langlais, adjointe à l'école informe le conseil que le PET (Projet Educatif Territorial) a été validé par la direction d'inspection académique de la Mayenne.
- Mr le Maire informe qu'un courrier recommandé le 15 septembre a été envoyé à un habitant, rue de la rochette pour non entretien des haies, l'accusé de réception n'étant pas revenu à ce jour, un autre courrier sera envoyé, s'il n'y a pas de réponse, une entreprise extérieure effectuera le taillage aux frais du pétitionnaire.
- Bâtiments communaux : revoir les couvertures de l'église, du lavoir et de l'école, pour la salle communale, revoir la façade.
- Bulletin communal : une information concernant la dératisation chez le particulier sera effectuée.

Fin de séance 23h30.